



15 avril 2020

## Communiqué de Presse

### **Les Établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) mobilisés pour apporter leur soutien dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19**

Opérateurs publics en charge de la maîtrise foncière, les Établissements Publics Fonciers Locaux souhaitent faire preuve de solidarité envers les acteurs les plus impactés par la crise sanitaire.

Cette mobilisation s'inscrit dans un principe fondamental<sup>1</sup> partagé par l'ensemble des EPFL qui consiste à soutenir l'Etat et les grandes causes nationales motivées par un objectif d'intérêt général.

En ce sens, l'Association Nationale des EPFL, qui fédère les 24 EPFL de France métropolitaine et d'outre-mer (et l'Office foncier de la Corse) a fait parvenir, ce mercredi 15 avril 2020, une note adressée au Premier ministre Edouard PHILIPPE ainsi qu'aux principaux représentants du monde économique.

Fruit d'un travail commun, les orientations présentées dans cette note visent à apporter des solutions tangibles pour répondre aux difficultés d'aujourd'hui et de demain.

Les EPFL étant des outils de proximité possédant une réelle capacité d'adaptation, la traduction opérationnelle de ces mesures sera effectuée au plus près des réalités des territoires. Cela consistera notamment à identifier les besoins précis au niveau local, à se rapprocher des autres partenaires institutionnels et à prendre en compte l'ensemble des enjeux, à court et moyen terme, dans les actions menées.

Par ailleurs, les EPFL restent toujours très actifs dans leur coeur de métier, à savoir l'accompagnement des stratégies foncières des collectivités locales. Leurs moyens, qu'ils soient d'ingénierie ou financiers, continuent d'être largement mobilisés pour assurer l'aménagement des territoires mais aussi pour participer à la mise en œuvre des politiques publiques.

Cette crise sanitaire et économique est un véritable choc pour tous. Les EPFL en ont conscience ! Ils sont ouverts au débat et s'engagent à apporter leur aide.

**[Lire la note en annexe](#)**

**Contact presse :** Charlotte BOEX - 06.46.91.90.63 - c.boex@asso-epfl.fr

---

<sup>1</sup> Cf. Charte des EPFL : <https://asso-epfl.fr/epfl/files/CharteAssoEPFL>

## **Mobilisation des Établissements Publics Fonciers Locaux dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19**

Date de rédaction : 09/04/2020

Contexte : Suite à la forte augmentation du nombre de malades atteints du coronavirus en France, le premier ministre Edouard PHILIPPE a annoncé le 14 mars 2020 la fermeture de tous les « lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays ». Puis le Président Emmanuel MACRON, le 16 mars 2020 a décidé le confinement général sur tout le territoire et incidemment le report du second tour des élections municipales. Ces décisions visant à protéger la population et à endiguer la pression sur le système hospitalier français ne sont pas sans impacts sur l'activité économique du pays : diminution du PIB, chômage partiel, dépôt de bilan, fragilité des entreprises, etc.

Face à cette crise, les membres du Conseil d'administration de l'Association Nationale des Etablissements Publics Fonciers Locaux ont tenu une séance exceptionnelle le 25 mars 2020 et ont décidé de lancer un appel à contributions auprès de l'ensemble des élu(e)s locaux, directeurs (-trices) et du personnel des Établissements publics fonciers locaux afin d'identifier comment les EPF Locaux pouvaient apporter leur soutien dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

### **1. La démarche**

Cette mobilisation des Établissements Publics Fonciers Locaux (EPFL) a pour objectif de faire preuve de solidarité envers les acteurs les plus impactés par la crise sanitaire.

Elle s'inscrit autour de trois idées :

- Etre force de proposition au niveau national tout en prenant en compte les capacités d'action et d'adaptation de chaque EPFL au niveau local ;
- Etre à l'écoute des acteurs mobilisés sur le sujet tels que le gouvernement, les associations d'élus locaux, les acteurs économiques et l'ensemble des partenaires pour :
  - avoir connaissance des leurs dispositifs ;
  - identifier leurs attentes vis-à-vis des EPFL ;
  - envisager d'éventuelles actions communes ;
- Permettre ensuite d'élargir le spectre des réflexions aux acteurs un peu moins impactés.



## 2. Les mesures proposées

A court terme :

- Suspendre voire annuler les loyers perçus par les EPFL pour les acteurs économiques impactés par la crise (artisans, commerçants, etc.) selon des modalités propres à chaque EPFL ;
- Mobiliser du patrimoine des EPFL (terrains ou bâtis) pour le mettre à disposition des collectivités locales dans les cas d'urgence ;
- Poursuivre au niveau des EPFL la recherche de moyens complémentaires adaptés à chaque situation locale ;

A moyen terme :

- Accompagner les initiatives locales et contribuer aux dispositifs de plan de relance mis en place par les collectivités locales en conformité avec la législation appliquée aux EPFL et selon les moyens de chaque établissement ;
- Réfléchir au lancement d'un nouveau dispositif de rachat et de portage de l'immobilier d'entreprise ;

A plus long terme :

- Faciliter et accélérer l'acquisition et la cession du foncier porté par les EPFL pour des projets de redynamisation économique (ceci pouvant induire pour certains EPFL des fonds de minoration foncière) ;
- Identifier des solutions innovantes en matière d'action foncière pour anticiper tout type de crise (exemple : crise climatique et environnementale) et répondre aux grands enjeux de demain (lutte contre l'artificialisation, mise en œuvre de circuits-courts, évolution sociale, etc.).

## 3. Le rôle de l'association

L'Association Nationale des EPFL s'engage à relayer les directives nationales et les différents dispositifs nationaux auprès de l'ensemble de ses membres et inversement, faire remonter les initiatives locales auprès des décideurs et acteurs nationaux.